

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du
Mardi 22 Juin 2021 à 19h - Salle du temps Libre

Présents : Daniel AUZIE, Jérémie BUSSIGNIES, Didier BLANLEUIL, Julie CUMINETTI, Brigitte FONTAINE, Monique LAYE, Philippe MUNOZ, Stéphanie ORTEGA, Corinne PORYADJIAN GAYRARD, Joëlle SABATIER, Roger SAUZET, Loïc YVON

Procurations : Jean-Pierre BOVIO à Monique LAYE, Sophie NAVARRO à Jérémie BUSSIGNIES, Luce RAMEIL à Julie CUMINETTI

Mme. Le Maire, sans instruction particulière contraire de la Préfecture, demande à maintenir le Conseil municipal à huis clos – 5 CONTRE/ 10 POUR – le huis clos est adopté pour cette séance.

Julie CUMINETTI est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2021 :

Brigitte FONTAINE propose de faire un compte-rendu avec Jean-Pierre BOVIO en mettant en commun leurs notes.

Didier BLANLEUIL estime qu'il est anormal de ne pas avoir eu le compte-rendu plus tôt d'une séance du 15/04 alors que nous sommes le 22/06.

L'approbation de ce compte-rendu est reportée au prochain conseil municipal.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mai 2021 :

Aucune remarque/question – ***approuvé à l'unanimité.***

Approbation du compte rendu de la séance du 18 mai 2021 :

Aucune remarque/question – ***approuvé à l'unanimité.***

1. Nouvelles compositions des commissions communales et extra-communales

Le rapporteur expose à l'Assemblée que suite à la démission des deux adjoints et à la nécessité de remplacer des représentants titulaires ou suppléants, la composition de certaines commissions communales ou extra-communales a été revue tel que cela vous est présenté en annexe.

Il est demandé de délibérer pour approuver ces nouvelles compositions de commissions.

Didier BLANLEUIL demande si un calendrier prévisionnel des différentes commissions sera établi.

Mme. Le Maire explique qu'une régularité dans la tenue des commissions sera demandée. Toutefois, chaque commission devra se réunir en fonction des sujets d'actualité à traiter (courriers, dossiers, projets...).

Mme. Le Maire informe également les membres du Conseil que :

- La commission des finances se réunira après le 25/06 (date limite de dépôt des dossiers de demandes de subventions des associations)
- Le CCAS se réunit très régulièrement
- La commission Travaux/Urbanisme se réunira dès que les propositions d'aménagements demandées à un architecte seront reçues
- La commission Environnement s'est déjà réunie une fois
- La commission Culture, Jeunesse, Vie associative et Patrimoine s'est déjà réunie deux fois
- La commission Communication/Numérique s'est réunie dernièrement, la prochaine réunion est prévue début juillet
- La commission Médiation ne s'est pas réunie car aucun dossier à traiter
- La commission Embellissement se mettra en place prochainement.

Didier BLANLEUIL demande que le compte-rendu de la commission Culture, Jeunesse, Vie associative et Patrimoine lui soit envoyé pour connaître les exigences des demandes de subventions pour les associations.

Corinne PORYADJIAN GAYRARD, présidente de la commission des finances, propose que les membres de la commission Culture, Jeunesse, Vie associative et Patrimoine soient invités à la prochaine commission des finances qui traitera des subventions aux associations car sur ce sujet, les deux commissions sont complémentaires.

Philippe MUNOZ demande la date de la prochaine réunion des finances.

Corinne PORYADJIAN GAYRARD répond que la date n'est pas encore fixée mais que cette réunion interviendra après le 25/06 (date limite de dépôt des demandes de subventions).

Philippe MUNOZ demande qu'un système commun de communication soit mis en place pour faire remonter différents sujets aux responsables de commissions pour établir les ordres du jour et fixer les dates quand il y a suffisamment de sujets à traiter.

Loïc YVON indique que la prochaine commission communication sera consacrée à la mise en place d'un espace de travail commun en ligne pour communiquer sur les différents sujets de la commune.

Mme. Le Maire indique que concernant le SIVE, Joëlle SABATIER qui était déléguée suppléante devient titulaire et Stéphanie ORTEGA est désignée déléguée suppléante.

Philippe MUNOZ demande s'il y a un lien entre cette modification et la démission de Sophie NAVARRO d'adjointe au Maire.

Mme. Le Maire répond que cette modification fait suite à la démission d'Ernest JORGE.

Jérémi BUSSIGNIES indique que le suppléant doit rester suppléant et qu'il faut désigner un délégué titulaire.

Joëlle SABATIER répond qu'un courrier de la Préfecture indique le contraire.

Mme. Le Maire propose de voter la nouvelle composition des commissions dans sa globalité.

Jérémi BUSSIGNIES demande pourquoi il a été retiré de toutes les commissions.

Mme. Le Maire indique que cette proposition fait suite à la démission d'adjoint au Maire de Jérémi BUSSIGNIES et donc un manque de confiance.

Jérémi BUSSIGNIES demande à être maintenu dans la commission des finances.

Philippe MUNOZ rappelle à Jérémie BUSSIGNIES que quand les membres de la 2^{ème} liste se sont proposés sur différentes commissions, cela avait été refusé.

Jérémie BUSSIGNIES évoque une différence entre la composition des commissions municipales et les représentants dans différents syndicats.

Vote de la composition des commissions : 2 CONTRE / 13 POUR – **adopté à la majorité**

2. SDE 09 : Groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel pour les bâtiments communaux

Comme cela se produit depuis le 1^{er} Janvier 2016, date de disparition des tarifs règlementés de vente de gaz naturel, le SDE 09 qui a organisé un groupement de commandes d'achat de gaz naturel pour permettre la mutualisation des besoins des Collectivités Locales du département, nous demande de confirmer notre souhait de poursuivre notre démarche au sein du groupement.

Pour la Commune sont concernés la mairie, les locaux associatifs bibliothèque et la maison du temps libre.

Il est donc demandé de délibérer pour continuer notre démarche auprès de ce groupement pour la passation d'un nouveau marché de fourniture de gaz qui prendra effet le 01/01/2022.

Jean GALANGAU précise que cette mesure de mutualisation permet une baisse des coûts pour les collectivités adhérentes à cette proposition et qu'elle concerne également d'autres syndicats dans d'autres départements, associés à la démarche.

Vote : 15 POUR – **adopté à l'unanimité**

3. SDE 09 : extension du réseau Basse Tension ZA JOULIEU 2. Approbation du programme de travaux et inscription au programme d'électrification rurale.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que des travaux d'électricité « Extension BT ZA Joulieu 2 » doivent être réalisés. Ces travaux qui relèvent de la compétence du SDE09 du fait du transfert en la matière réalisé par la commune, sont estimés à 73000 € et seront financés par le syndicat.

Il convient donc de délibérer pour accepter la proposition de financement du SDE 09 sur un programme d'électrification rurale et de demander au syndicat la réalisation de ces travaux.

Jean GALANGAU précise qu'aucune participation ne sera demandée à la commune car elle est prise en charge par le SDE09.

Vote : 15 POUR – **adopté à l'unanimité**

4. Mise en place d'une limitation de vitesse à 50 km/h au hameau de Loubencat

Afin de réduire la vitesse des véhicules, d'assurer la sécurité des riverains et surtout permettre l'arrêt en toute quiétude du bus scolaire devant l'abribus qui va être mis en place pour la rentrée, il est proposé de délibérer pour instaurer une limitation de vitesse à 50 km/h dans la traversée du Hameau de Loubencat.

Mme. Le Maire précise que des abribus seront mis en place ainsi que des zébras pour matérialiser l'arrêt de bus scolaire. Cette limitation permet, à cours terme, de permettre un

arrêt en bord de route sans engager, pour le moment, des aménagements plus importants, qui seront envisagés plus tard. Cette proposition tend à mettre en place une solution de mise en sécurité pour la rentrée de septembre 2021. Toutefois, cet endroit reste dangereux et une réflexion sera engagée pour une sécurisation à venir. Le propriétaire du terrain sur lequel sera implanté l'abribus est d'accord pour céder une partie de son terrain.

Daniel AUZIE indique qu'il faudra envisager plus tard un parking pour les voitures des parents qui déposent et récupèrent les enfants.

Jean GALANGAU précise qu'une entreprise propose la prise en charge des abribus, en contrepartie, elle utilise une partie de l'abribus pour sa publicité et une autre partie est consacrée à la communication municipale. Il est prévu l'acquisition de 4 abribus (un à Loubencat, un à Crampagna et 2 à Garrigou). Il est également prévu de faire un trottoir pour sécuriser le passage des enfants, route de Crampagna, du passage à niveau jusqu'à la départementale.

Didier BLANLEUIL demande si la commune a la compétence pour le changement de limitation de vitesse d'un hameau en agglomération.

Mme. Le Maire indique qu'il s'agira, si le département valide la demande, de la même situation que Garrigou (changement de panneaux).

Daniel AUZIE précise que le département peut refuser cette demande de modification (c'était le cas à Crampagna).

Philippe MUNOZ estime que les zones de Crampagna et Loubencat sont très dangereuses et qu'il est donc très favorable au passage de ces zones à la limitation 50 km/h (piétons en danger) et évoque également une possibilité de mettre des feux alternants.

Roger SAUZET précise que cette possibilité a été étudiée mais qu'il faut prévoir 35000 € pour deux feux alternants.

Philippe MUNOZ propose que soient recherchés des moyens de financement tels que subventions et/ou amendes de police.

Vote pour la mise en place d'une limitation à 50 km/h à Loubencat – 15 POUR – **adopté à l'unanimité.**

Cette volonté sera soumise à l'avis des Services du Département.

5. Questions diverses

Bureau de vote : Mme. Le Maire rappelle que les élus n'ont pas le droit de refuser de tenir un bureau de vote sauf raison valable au risque d'une démission d'office établie par le Tribunal administratif. Elle remercie tous ceux qui sont venus dimanche dernier et qui seront présents dimanche prochain.

Philippe MUNOZ explique pourquoi il a donné une réponse tardive pour sa présence sur le bureau de vote (compétition sportive – raison valable).

SIVE : Mme. Le Maire demande à ce que les travaux concernant l'école passent en conseil municipal.

Didier BLANLEUIL pense que c'est la moindre des choses le financement du SIVE représente un des plus importants budgets de la commune.

Mme. Le Maire informe qu'elle a demandé une réunion entre les Maires de Crampagna, Loubières et Saint-Jean-de-Verges à laquelle Sophie NAVARRO était présente. Elle a évoqué la difficulté à ne pouvoir prévoir les dépenses qu'après que les décisions d'aménagements aient été votées par le SIVE. Le Maire de Crampagna a fait le choix d'être délégué titulaire au SIVE pour sa commune, ce qui n'est pas le cas des maires de Loubières et Saint-Jean-de-Verges. Mme. Le Maire n'étant pas membre du SIVE, elle éprouve le besoin d'avoir les éléments qui concernent la commune.

Julie CUMINETTI indique qu'il y a 3 membres du conseil municipal délégués titulaires au SIVE (Sophie NAVARRO, Luce RAMEIL et Joëlle SABATIER) et qu'il faut trouver un fonctionnement qui convienne à tous.

Mme. Le Maire indique que la mise en place d'un Algeco (en raison d'un besoin d'espace pour l'ouverture d'une classe) est une solution onéreuse (20000 € pour une année scolaire) et qu'il semble possible de proposer une alternative avec la réhabilitation d'une salle dans l'ancienne école qui permettrait de limiter les coûts mais que cette possibilité n'a pas été retenue par le SIVE.

Philippe MUNOZ s'interroge sur le fonctionnement du SIVE et la participation des communes concernées. Il demande à ce que les statuts et règlementations soient étudiés.

Didier BLANLEUIL précise que le SIVE est un syndicat indépendant mais qu'il est financé en majorité par l'argent public (communes concernées) et donc il estime que le conseil municipal est en droit de demander des garanties (budget prévisionnel...) et que le fonctionnement actuel pose beaucoup de questions. Le SIVE est compliqué mais il semble selon lui important d'étudier finement les statuts et textes officiels car il est inconcevable de ne pas avoir de regard sur cette structure en tant que financeur.

Jérémi BUSSIGNIES précise que le financement de l'Algeco incombe à la Mairie.

Brigitte FONTAINE demande si la commune propose une alternative moins onéreuse que se passe-t-il ?

Mme. Le Maire ne souhaite pas que la commune s'engage sur des dépenses trop importantes.

Philippe MUNOZ explique l'antériorité du SIVE et précise que les statuts prévoient notamment que les aménagements doivent être portés par le SIVE. Les travaux à faire sont urgents car les aménagements doivent être réalisés pour la rentrée scolaire de septembre 2021. Il demande également qui a la décision concernant l'implantation de l'Algeco s'il concerne un terrain communal. Il précise également qu'il y a sûrement des demandes d'autorisation à faire avec des délais et des contraintes relatives aux ERP (établissements recevant du public) en termes de sécurité et d'accessibilité. Il fait référence également au budget communal qu'il regrette d'avoir voté car aucune explication détaillée n'a été donnée par Jérémi BUSSIGNIES (notamment sur la ligne du SIVE), qui était alors adjoint aux finances.

Didier BLANLEUIL rappelle à Jérémi BUSSIGNIES qu'il s'était engagé à envoyer les détails du budget par mail lors du vote du budget et que cela n'a pas été fait. Il regrette également de ne pas s'être opposé au budget car il était en confiance et en attente des éléments complémentaires, non reçus à ce jour. Il ne comprend pas que le budget n'ait pas été préparé « dans les règles », en associant les membres de la commission des finances car il s'agit d'une responsabilité collective.

Corinne PORYADJIAN GAYRARD propose d'organiser avec Jean GALANGAU, une explication détaillée du budget aux élus communaux.

Mme. Le Maire rappelle que beaucoup de difficultés sont intervenus en peu de temps (absence et départ de Mme. Montbertrand, démissions de deux adjoints...), ce qui a provoqué du retard dans le suivi des dossiers mais que la situation s'améliore notamment avec la présence de Jean GALANGAU.

Stéphanie ORTEGA propose de se renseigner sur le maintien ou non du conseil en huis clos auprès de la Préfecture.

Philippe MUNOZ informe qu'un comité de pilotage relatif au mur anti-bruit se tiendra le 1^{er} Juillet à la Préfecture en présence des collectivités publiques (Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération et Commune), de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, du SCOT. Il sera co-présidé par le Sous-Préfet et le maire.

La séance est levée à 21h15.